



LETTRE

*Un ami de l'école publique
Nommé officiellement
Pour veiller aux bonnes conditions
de vie des enfants,
à l'école et autour de l'école*

- **Rentrée scolaire et démographie**
- **Après les IUFM ? Les ESPE**
- **La morale à l'école**
- **Le Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative**
- **La taille des classes**
- **Le secteur privé s'engouffre dans la réforme ... et voit loin**
- **Le Plan Autisme concerne aussi l'Ecole**





Rentrée scolaire et démographie !

Selon les évaluations du ministère près de 70 000 élèves supplémentaires seront scolarisés à la rentrée 2013. (A la rentrée 2014, 32 000 nouveaux écoliers devront être accueillis dont 3 000 moins de 3 ans). Cette hausse très sensible représente environ 10% d'une génération.

Ce sont 34 200 élèves supplémentaires que l'école primaire devra accueillir soit l'équivalent de **1 400 classes**. Le collège gagnera 4 000 élèves supplémentaires. Le lycée général et technologique 8 500. Mais le lycée professionnel perdra 3 600 élèves. Sur les 3 000 postes créés à la rentrée dans le premier degré, presque la moitié devront être consacrés à la croissance démographique. C'est autant de postes en moins pour mettre en place le plus de maîtres que de classes voulu par V. Peillon. Le dispositif phare de la refondation, susceptible de lutter contre la baisse de niveau constatée dans le système éducatif français, se déploiera de façon moins importante que prévue. La "priorité au primaire" sera décidément difficile alors que la réforme des rythmes agitera les écoles.



après les IUFM ? Les ESPE

Si on maintenait les IUFM, on aurait moins de difficultés", c'est ce qui se dit souvent : notamment les personnels IUFM ne seront pas tous repris dans les ESPE. Ceux des enseignants qui se sont trop éloignés du terrain (selon la formule du ministère) seraient écartés. Il faut trouver 40 000 tuteurs pour les nouveaux enseignants, faire intervenir en IUFM des enseignants de terrain, créer des "professeurs formateurs" dans le second degré à l'image de ce qui existe dans le premier degré. Derrière cela, il y a le projet de refonte du métier d'enseignant. "Que celui qui va devenir professeur se dise : je vais être tuteur, je pourrai enseigner en ESPE, devenir chef d'établissement puis redevenir enseignant si je le souhaite". C'est la réforme du cadre d'emploi des enseignants qui pourrait être négociée après la rentrée 2013.



La morale à l'école

La mission de réflexion sur la morale laïque à l'école a rendu son rapport à Vincent Peillon (90 pages à lire sur le site du ministère). La morale laïque s'enseignera du CP à la terminale dès 2015. Vincent Peillon souhaite permettre à toutes les croyances et religions de coexister : "La morale laïque est non confessionnelle, mais elle n'est pas contre les confessions", a souligné le ministre de l'Éducation nationale, lors de la présentation du rapport de la mission de réflexion. "La morale laïque n'est pas là pour exclure ou pour blesser, mais au contraire pour rassembler".



Cet enseignement ne doit pas davantage être, comme certains le redoutent, l'expression d'une "morale d'Etat" : non dogmatique, elle doit permettre à chaque futur citoyen de "construire librement son jugement" par la pratique des débats et de l'argumentation. Elle reposera particulièrement sur l'apprentissage du respect de l'autre et de l'acceptation des désaccords.

"Les enfants ont des intuitions morales", observe Alain Bergounioux, par exemple sur ce qui est juste ou injuste, bien ou mal. Le problème du professeur d'école est d'explicitier et de fonder ces intuitions". Et il y a diverses méthodes : études de cas, pratique de dilemmes moraux, exercices à visée philosophique, jeux de rôles... Il serait judicieux d'y associer tous les personnels de l'établissement, CPE et chefs d'établissements inclus. "C'est un projet collectif : c'est l'enseignement moral à l'école, mais c'est aussi la morale de l'école".

L'apprentissage de la morale passera aussi par l'apprentissage des valeurs républicaines, à commencer par celle de la liberté, en particulier la liberté de conscience. Si les enseignants ont

une tâche d'instruction, ils ont aussi une tâche de transmission des valeurs de la République". Concrètement, l'enseignement de la morale laïque devrait occuper "une heure par semaine minimum" en primaire et au collège, et au moins "18 heures par an au lycée". Tous les enseignants y seront formés dans les ESPE, à travers deux modules, l'un consacré à la laïcité (effectif dès la rentrée 2013) et l'autre à la morale (dont le contenu sera défini par le Conseil supérieur des programmes).

N'importe quel enseignant formé, volontaire, pourra prendre en charge cette matière : "Les professeurs seront libres dans la forme à y donner, et pourront par exemple regrouper des heures pour monter des projets multidisciplinaires. Des programmes seront bientôt rédigés pour garantir une progression des élèves du CP à la terminale, et pour que l'enseignement soit partout "à peu près semblable", tout en ménageant la liberté pédagogique. Les détails pratiques seront fixés par le Conseil supérieur des programmes, qui doit être installé à l'automne.



Le Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative

"Le Conseil national de l'innovation pour la réussite éducative présidé par le sociologue Didier Lapeyronnie, professeur à l'université Paris-Sorbonne, et spécialiste des questions urbaines, des quartiers sensibles et de l'immigration doit être un levier permettant de mettre en lumière les bonnes pratiques", a commenté George Pau-Langevin, et qu'il encourage les enseignants (...) et tous ceux qui font vivre l'innovation dans l'Education nationale."

Parmi ses 40 membres, il rassemble à la fois des élus locaux, des représentants des associations de terrain, des institutions comme la CAF, de différents ministères comme celui de la Ville, ... et enfin de plusieurs chercheurs.

Depuis l'annonce de sa nomination, Didier Lapeyronnie souligne que sa boîte mail "est inondée" de messages d'enseignants qui ont le sentiment d'innover et souhaitent lui parler de

leur travail. Il veut mettre fin au "manque de reconnaissance" dont se plaignent "sans arrêt" ces acteurs de l'innovation, à qui "personne ne vient parler".

Le ministre Vincent Peillon lui demande de s'emparer des thématiques du service public numérique, du service public territorialisé d'orientation et de la mise en place du parcours d'orientation dès la 6ème, de la refonte de l'éducation prioritaire, et d'entamer un dialogue avec le Conseil supérieur des programmes. Son conseil doit dialoguer avec toutes les commissions chargées de ces questions et être capable de "produire des avis pour nous éclairer, en toute indépendance".

Soulignant cet aspect du travail en indépendance, Didier Lapeyronnie a répondu au ministre que le Conseil identifierait lui-même les problématiques "prioritaires", par le biais de trois groupes de travail formés le jour même et qui confronteront leurs points de vue cet après-midi. Les thématiques qui obtiendront un consensus, parmi par exemple celles de "famille, orientation, formation des enseignants, décrochage...", seront examinées en priorité.



La taille des classes

Une nouvelle étude publiée par The Quarterly Journal of Economics (Oxford) montre un impact positif de la réduction de la taille des classes à partir de données suédoises.



Surtout elle montre que ces effets sont durables jusqu'à l'insertion professionnelle des élèves et qu'elle est finalement rentable pour l'Etat. Elle relance une idée enterrée par des travaux de l'OCDE.

